

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 23 février 2016	<b>Heure</b>	<b>Numéro</b>	<b>Département(s)</b> DJSC
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Groupe PopVertsSol</b>	<b>Lié à</b> : (obligatoire) <b>ad 15.052</b>
<b>Titre :</b> Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP)	
(En cas de circonscription unique)	
<b>Contenu :</b> <b>Article 44</b> <u>Les listes ne peuvent contenir par commune plus de un-e candidat-e par tranche de 1000 habitants. Les candidats sont classés par commune. La chancellerie définit l'ordre.</u>	
<b>Motivation (facultatif) :</b>	
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom</b> (obligatoire) : Laurent Debrot	
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) : <b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :